



## Fin d'une interdiction d'entrer en contact.

Par **jacques22**, le **24/03/2017** à **09:57**

Bonjour,

(D'un coté les administrateurs du site me (contrairement à d'autres) demandent de ne pas relancer les vieux sujets mais d'en créer un nouveau et de l'autre , si je crée un nouveau sujet , ils nous disent d'en relancer un vieux!  
alors comment faire!?)

comment faire pour rentrer en contact avec une personne après une condamnation de non contact quand :

la partie adverse n'a pas d'avocat

le sursis est tombé ( l'interdiction de contact est-elle alors annulé aussi?)

Merci.